



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques

SESSION 2015

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 8

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n° 42).

Tout autre matériel est interdit.

Documents à rendre avec la copie :

Dossier 3 :

Annexe A..... p13

Annexe B..... p14

Dossier 4 :

Annexe C..... p15

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 15 pages, numérotées de 1/15 à 15/15**

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES - SESSION 2015

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde	p 1
Présentation du contexte	p 2
DOSSIER 1 : Faisabilité et chiffrage de la prestation logistique (60 points)	p 3
DOSSIER 2 : Expédition vers l'Italie (45 points)	p 3
DOSSIER 3 : La démarche qualité (35 points)	p 3
DOSSIER 4 : QCM (20 points)	p 3

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Extrait du cahier des charges de l'appel d'offres LAB PHYTO	p 4
Annexe 2 : Parc de VILLERS LOGISTIQUE	p 5
Annexe 3 : Coûts d'exploitation du parc propre dédié au transport national	p 6
Annexe 4 : Distance moyenne	p 6
Annexe 5 : Coûts liés au passage et au traitement de la marchandise sur la plate-forme	p 6

DOSSIER 2

Annexe 2 : Parc de VILLERS LOGISTIQUE	p 5
Annexe 6 : Caractéristiques du trafic vers l'Italie	p 7
Annexe 7 : Distancier et émission carbone pour le transport à destination de l'Italie.....	p 7
Annexe 8 : Hypothèse du transport routier	p 7
Annexe 9 : Hypothèse du transport combiné rail-route	p 8
Annexe 10 : Hypothèse du transport par l'AFA.....	p 8-9
Annexe 11 : Extrait du rapport du responsable Transport-Logistique de LAB PHYTO	p 9-10

DOSSIER 3

Annexe 12 : Extrait du tableau de bord qualité de VILLERS LOGISTIQUE.....	p 10
Annexe 13 : Extrait du tableau de bord qualité plate-forme de Compiègne (60).....	p 11
Annexe A : Suivi de quelques indicateurs de qualité (<u>à rendre avec la copie</u>)	p 13
Annexe B : Analyse des causes et actions correctives possibles (<u>à rendre avec la copie</u>)...	p 14

DOSSIER 4

Annexe 14 : Facture du commissionnaire ITP	p 12
Annexe C : QCM (<u>à rendre avec la copie</u>)	p 15

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions, ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Votre entreprise	VILLERS LOGISTIQUE est un commissionnaire de transport, spécialisé dans la gestion des stocks et la préparation de commandes, et basé à Villers Côtterets (02). Il dispose de 5 plateformes logistiques (Valenciennes, Compiègne, Melun, Orléans et Toulouse) et d'un parc de 80 véhicules. L'entreprise possède une grande expertise dans le domaine du froid et travaille pour de nombreux laboratoires pharmaceutiques tant au niveau national qu'international.
Votre client	LAB PHYTO fabrique des produits cosmétiques (soins du visage, soins du corps, produits solaires...) ainsi que des compléments alimentaires pour lutter contre les insomnies, le stress, la fatigue... Un certain nombre de ces produits doivent être transportés et stockés sous température dirigée.

DOSSIER 1 – FAISABILITE ET CHIFFRAGE DE LA PRESTATION LOGISTIQUE

Votre mission	La société LAB PHYTO vous contacte dans le cadre de son appel d'offres. Elle recherche en effet un prestataire global lui permettant de gérer les stocks de ses produits, la préparation de ses commandes « clients » et l'ensemble du transport vers les magasins. Vous avez la charge de répondre à l'appel d'offres de LAB PHYTO.
---------------	--

DOSSIER 2 – EXPÉDITION VERS L'ITALIE

Votre mission	À l'issue d'une prospection sur le marché italien, la société LAB PHYTO a obtenu un important contrat avec la société COSMETO ITALIA, importateur de produits cosmétiques et compléments alimentaires basé à Milan. LAB PHYTO vous demande d'organiser cette opération de transport et son traitement administratif. Aucun produit sous température dirigée n'est concerné.
---------------	--

DOSSIER 3 – LA DÉMARCHE QUALITÉ

Votre mission	VILLERS LOGISTIQUE s'est engagée dans une démarche qualité. Elle souhaite améliorer sa qualité de service pour répondre au mieux à l'appel d'offres de l'entreprise LAB PHYTO, notamment en matière de respect des délais de livraison, compte tenu de la spécificité des produits et du développement des ventes par internet.
---------------	--

DOSSIER 4 – QCM

DOSSIER 1 – FAISABILITE ET CHIFFRAGE DE LA PRESTATION LOGISTIQUE

Vous traitez la demande de LAB PHYTO afin de lui proposer une prestation logistique concernant les produits destinés aux magasins bio. Actuellement, seule la plateforme de Compiègne dispose des capacités pour accueillir un nouveau client.

Travail à faire :

1. Calculer le flux quotidien de palettes entre l'entrepôt de Compiègne et les magasins bio.
2. Déterminer le coût annuel du transport entre l'entrepôt de Compiègne et les magasins bio en moyens propres. On prendra comme hypothèse de travail des envois de 28 palettes par jour dont 15 sous température dirigée.
3. Déterminer le coût de préparation des palettes sur la plateforme de Compiègne pour toute la durée du contrat. On reprendra l'hypothèse de travail de 28 palettes par jour.
4. Vérifier si VILLERS LOGISTIQUE peut répondre favorablement à l'appel d'offres de LAB PHYTO.

DOSSIER 2 – EXPÉDITION VERS L'ITALIE

Votre client a déjà reçu une offre d'un transporteur routier pour un montant de 1100 €.

Trois solutions de transport sont envisagées pour acheminer les marchandises :

- Par route,
- En combiné rail/route au départ de la plateforme de transbordement de Noisy-le-Sec (93),
- Par l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA de Bourgneuf/Aiton à Orbassano).

Vous décidez de réaliser cette opération de transport en appliquant un taux de marge de 12 %.

Travail à faire :

5. Présenter les différentes solutions possibles et conseiller votre client sur la solution qui vous paraît optimale compte tenu des contraintes et engagements de PHYTO LAB.

DOSSIER 3 – LA DÉMARCHE QUALITÉ

Dans le cadre de la démarche qualité engagée, vous devez analyser les indicateurs de qualité de la plateforme de Compiègne des mois d'octobre 2014 à mai 2015.

Travail à faire :

6. Calculer les indicateurs de qualité du mois de mai 2015 pour la plate-forme de Compiègne (60) en complétant l'**annexe A (à rendre avec la copie)**.
7. Compléter l'**annexe B (à rendre avec la copie)** en indiquant des causes possibles de dégradation des indicateurs et en proposant des actions correctives.
8. Analyser et commenter l'évolution des indicateurs de qualité pour la plate-forme de Compiègne sur la période octobre 2014 à mai 2015.

DOSSIER 4 – QCM

Compléter l'**annexe C (à rendre avec la copie)**. Une ou plusieurs réponses à une même question sont possibles.

I - Le réseau de distribution

Les produits sont commercialisés par :

- Les magasins biologiques,
- Le site Internet : les produits sont alors livrés dans le magasin bio le plus proche du client.

II - Caractéristiques des produits et emballages LAB PHYTO :

- 120 références produits au catalogue de cette année vendues en magasins bio et par internet.
- En raison d'un accord privilégié, 30 références produits sont exclusivement vendues par le réseau de magasins bio. Parmi ces références, 15 doivent être stockées et acheminées sous température dirigée entre + 5° et + 12°.
- Le poids moyen de tous les produits référencés est de 300 g.
- Les produits secs sont disposés sur des palettes Europe, une palette Europe (80 cm x 120cm) peut contenir 15 cartons, un carton contient 18 produits.
Tare palette = 15 kg.
- Les produits sous température dirigée sont disposés sur des palettes Europe (80 cm x120 cm), une palette Europe peut contenir 10 cartons, un carton contient 9 produits.
Tare palette = 15 kg.

III - Charte qualité environnement

LAB PHYTO est engagé dans une démarche environnementale : recyclage des déchets, économies d'énergie, diminution des rejets polluants liés à la production...

Les soumissionnaires à cet appel d'offres doivent être engagés ou s'engager dans une démarche identique.

IV - Organisation de la préparation de commandes et des flux de transport des produits commercialisés par les magasins bio.

Partie 1 : La préparation des commandes pour les expéditions vers les magasins bio [...]

Partie 2 : Gestion des transports nécessaires entre votre entrepôt et les magasins bio :

Le transport doit être assuré quotidiennement afin de permettre un réassort régulier. Une part importante du transport doit être effectuée sous température dirigée dans un véhicule frigorifique. Les produits secs ne peuvent pas être transportés avec les produits sous température dirigée.

Partie 3 : Caractéristiques des flux :

- Un réseau de 45 magasins participe à la promotion des produits de la marque.
- L'ensemble du réseau passe en moyenne 90 commandes par jour.
- Une commande comprend en moyenne 45 produits.
- Sur ces 45 produits, un tiers est stocké entre + 5° et + 12°.
- Les commandes passées sur internet représentent l'équivalent de 3 palettes par jour en produits secs, ne nécessitant pas un transport sous température dirigée.
- Le contrat est signé pour une durée d'un an, soit 260 jours d'exploitation.

V – Contrainte financière

Le budget alloué par palette et par jour est de 30 €.

ANNEXE 2 – PARC DE VILLERS LOGISTIQUE

Votre entreprise dispose d'un parc de véhicules en propre. Ce parc est essentiellement destiné au transport de lots complets pour le compte de vos clients «logistique» et est globalement bien utilisé.

Les véhicules non utilisés pour les transports réguliers et quotidiens sont mis sur le marché de l'affrètement.

Le parc dédié au transport national est composé de :

Véhicules		Catégorie froid	Classe	PTRA en t	PTAC en t	CU en t	Dimensions utiles		Nombre palettes Europe	Autre	Vitesse moyenne km/h
N°	Type						L en m	I en m			
V1	TR+SR	Frigorifique	FRC	40	32	25.5	13,22	2,45	33	Hayon	66,9
V2	TR+SR	Isotherme	IN	38	30	22	13,22	2,44	33	Hayon	66,9
V4	Porteur	Frigorifique	FRA	38	19	11	8	2,42	20	Hayon	65,1
V5	Porteur	Isotherme	IR	40	26	15	9	2,42	22	Non	65,1
V6	Porteur			38	19	12	7,8	2,44	18	Hayon	65,1
V7	Porteur			40	26	18	8,4	2,44	21	Hayon	65,1
V8	TR+SR			40	25	19,5	12,5	2,44	30	Hayon	66,9
V9	TR+SR			40	32	25,5	13,5	2,44	33	Hayon	66,9

TR = tracteur

SR = Semi-remorque

Les temps d'attente, de chargement et de déchargement sont estimés au total à 2 h pour les porteurs et à 3,5 h pour les ensembles articulés.

Le temps de service par jour d'exploitation du véhicule est estimé à 9,3 h pour les porteurs et 10 h pour les ensembles articulés.

Le parc dédié au transport international est composé de :

Véhicules		PTRA en t	PTAC en t	PV en t	Nombre Palettes Europe	Autre	Vitesse moyenne km/h
N°	Type						
V11	Porteur	40	12	6,25	18	Savoyarde ; constitue une UTI	65,1
V12	Tracteur 2 essieux	44		6,8			66,9
V13	SR 3 essieux		34	7,8	33	Tautliner ; constitue une UTI	
V14	Porteur	40	18,6	8,77	18	Fourgon avec hayon ; constitue une UTI	65,1
V15	Remorque		24	6,03	15	Savoyarde avec hayon ; constitue une UTI	

Code de la route : POIDS MAXI DES VÉHICULES (Applicable pour les transports considérés)	
VÉHICULE ISOLÉ	PTAC
2 essieux	19 t
3 essieux	26 t
4 essieux et +	32 t
ENSEMBLE DE VÉHICULES 5 ESSIEUX	PTRA
2 essieux + 2 essieux	38 t
5 essieux et +	44 t

ANNEXE 3 – COUTS D'EXPLOITATION DU PARC PROPRE DEDIE AU TRANSPORT NATIONAL

Parc « sec »

V6 - Porteur CU 12 t	V7 - Porteur CU 18 t	V8 - TR+SR CU 19,5 t	V9 - TR+SR CU 25,5 t
Frais fixes mensuels en euros			
4381	4604	5582	5692
Frais variables par km en euros			
0,511	0,523	0,661	0,673

Parc « froid »

V4 - Porteur CU 11 t	V5 - Porteur CU 15 t	V2 - TR+SR CU 22 t	V1 - TR+SR CU 25,5 t
Frais fixes mensuels en euros			
5767	6469	7555	7296
Frais variables par km, en euros			
0,525	0,537	0,672	0,685
Frais variables par heure d'utilisation du groupe froid en euros			
1,78			1,83

ANNEXE 4 – DISTANCE MOYENNE

La distance moyenne de livraison des 45 magasins à partir de l'entrepôt est de 62 km aller-retour.

ANNEXE 5 – COUTS LIÉS AU PASSAGE ET AU TRAITEMENT DE LA MARCHANDISE SUR LA PLATEFORME

- Surface de préparation : 2 m² par palette,
- Ratio de préparation : 50 kg/heure/manutentionnaire,
- Location de la plate-forme : 12 €/m²/mensuel,
- Chargement pour livraison : 2,5 minutes par palette,
- Salaire horaire moyen : 9,40 €,
- Taux des charges sociales : 60 % du salaire horaire moyen,
- Filmage d'une palette : 0,51 €,
- Étiquetage d'une palette : 0,12 €,
- Location d'un transpalette : 52 €/mois (utilisé à 20 % pour Lab Phyto),
- Location d'un chariot électrique : 612 €/mois (utilisé à 20 % pour Lab Phyto).

La préparation des commandes clients à livrer le lendemain se fait l'après-midi.

ANNEXE 6 – CARACTÉRISTIQUES DU TRAFIC VERS L'ITALIE

Le marché italien représente 32 palettes Europe (80x120 cm) par semaine d'un PBU de 810 kg. Le client milanais veut recevoir sa marchandise tous les mardis entre 8h et 18h. Par simplification, un mois comprend 4 semaines. Les marchandises sont stockées au dépôt à Villers Cotterêts avant leur départ pour l'Italie.

ANNEXE 7 – DISTANCIER ET ÉMISSION CARBONE POUR LE TRAFIC À DESTINATION DE L'ITALIE

Distancier

Transport par route :

Villers Cotterêts / Milan : 832 km

Transport combiné rail/route :

Villers Cotterêts / Noisy-le-Sec : 70 km

Noisy-le-Sec / Torino (Turin) : 777 km

Torino / Milano : 142 km

durée totale : 2h30

Autoroute ferroviaire alpine :

Villers Cotterêts / Aiton : 680 km

Aiton / Orbassano par AFA : 175 km

Orbassano / Milano (Milan) : 163 km

durée totale : 9h30

durée totale : 3h

Émission carbone

Moyens de transport	Émission moyenne de CO₂ en grammes par t.km
Ferroviaire	0
Porteur	90
Ensemble articulé et train routier	85

ANNEXE 8 – HYPOTHÈSE DU TRANSPORT ROUTIER

Ce transport est réalisé à l'aide du parc véhicules de Villers Logistique dédié au transport international.

Le tarif pour une liaison Villers Cotterêts – Milan est de :

- 750 € par porteur,
- 1 000 € par train routier,
- 1 100 € par ensemble articulé.

ANNEXE 9 – HYPOTHÈSE DU COMBINE RAIL-ROUTE

La marchandise est acheminée jusqu'à la plate-forme de transbordement de Noisy-le-Sec à l'aide des véhicules de VILLERS LOGISTIQUE dédiés au transport international. Elle est ensuite transportée de Noisy-le-Sec à Turin par un opérateur de transport combiné. Le post-acheminement Turin-Milan est réalisé par un correspondant de VILLERS LOGISTIQUE.

- Pré et post-acheminement jusqu'au chantier multimodal : 1,60 € / UTI / km
- Opérations aux terminaux : transbordement : 32 € / coup de pince
- Traction ferroviaire : 0,80 € / UTI / km

Départ	Arrivée	Jours	HLR(1)	Délai	MAD(2)
Noisy-le-Sec	Torino	L/M/M/J/V	18h50	A pour B	9h00
Noisy-le-Sec	Torino	S	11h00	A pour C	6h00

(1) HLR : heure limite de remise

(2) MAD : Mise à disposition

ANNEXE 10 – HYPOTHÈSE DE TRANSPORT PAR L'AFA



Horaires quotidiens des navettes

Circulation Aiton (France) -> Orbassano (Italie)

Fermeture	Départ	Livraison
01:15	02:00	05:00
05:43	06:28	09:28
10:51	11:36	14:38
15:42	16:27	19:25
20:28	21:13	00:25

Tarif :

Le pré-acheminement Villers Cotterêts – Aiton et le post acheminement Orbassano – Milan sont réalisés par un affrété pour un montant total de 700 €.

Le trajet simple sur l'AFA est facturé 290 € par ensemble routier. Ce prix est dégressif en fonction du nombre de passages, la remise pouvant atteindre environ 20 %. On ne comptabilise que les trajets aller.

Nombre de passages par mois	Taux de remise
2	5 %
3	10 %
4	15 %
5 et +	20 %

Un passage représente un aller **ou** un retour.

ANNEXE 11 – EXTRAIT DU RAPPORT DU RESPONSABLE TRANSPORT-LOGISTIQUE DE LAB PHYTO**Objectif CO₂ : LAB PHYTO s'engage dans une démarche environnementale**

L'un des objectifs de la société **LAB PHYTO** est de diminuer de 20 % ses émissions de CO₂ d'ici 2020. Il est ainsi proposé de réfléchir à la réduction de nos émissions de CO₂ et de mettre en œuvre un plan d'actions global visant à diminuer nos émissions de CO₂. Pourquoi prendre cet engagement ? Quels bénéfices l'entreprise va-t-elle en tirer ? Quelles actions faut-il mettre en œuvre ?

1. Avantages pour l'entreprise LAB PHYTO

Pour s'engager efficacement dans cette démarche, il est nécessaire d'agir sur l'organisation de nos transports.

Un bénéfice économique et commercial

Réduire les émissions de CO₂, c'est réduire la consommation de carburant et la vulnérabilité face aux aléas des cours des produits pétroliers. Cela compte particulièrement dans un contexte où les charges de carburant représentent en moyenne 25 % des coûts ! C'est aussi maintenir un avantage concurrentiel et répondre à la demande de réduction de l'impact carbone de nos activités de transport.

C'est enfin prendre une longueur d'avance par rapport aux futures réglementations.

Une avance environnementale

Rationaliser nos déplacements, optimiser nos flux et le remplissage des véhicules, réfléchir à des modes de transport alternatifs... sont autant d'actions qui contribuent à réduire la consommation de carburant et donc les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air. Enfin, réduire nos émissions de CO₂, c'est impliquer l'ensemble des collaborateurs et partenaires de l'entreprise autour d'un objectif fédérateur et valorisant.

2. Des actions efficaces et durables

- **Sur le choix de nos modes de transport**, en utilisant des solutions alternatives reconnues pour réduire les consommations de carburant et donc les émissions de CO₂.

Les axes de réflexion et d'évolution sont de privilégier et de promouvoir pour le transport de nos marchandises les transports propres au détriment du transport routier.

- L'organisation de nos transports

En repensant l'organisation générale de nos transports, la performance environnementale de l'entreprise est améliorée. L'implication de notre prestataire, mais aussi de nos sous-traitants est indispensable.

Les grandes orientations de notre stratégie de développement durable sont de promouvoir une politique de transports écologiquement viable qui doit encourager l'utilisation de modes de transport respectueux de l'environnement ainsi que l'internalisation complète des coûts sociaux et environnementaux.

Les transports font donc l'objet d'une préoccupation de développement durable.

Rapport présenté au conseil d'administration du 1^{er} mars 2015

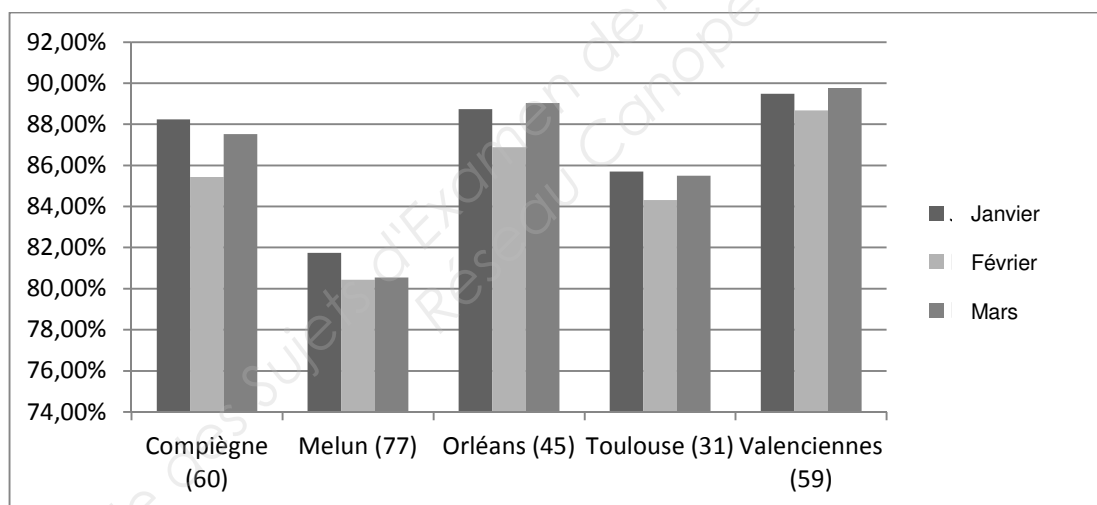
ANNEXE 12 : EXTRAIT DU TABLEAU DE BORD QUALITÉ DE VILLERS LOGISTIQUE

Calcul de la performance du 1er trimestre 2015				
Plate-formes	Responsables	Janvier	Février	Mars
Compiègne (60)	A. TOUSSI	88.24%	85.44%	87.53%
Melun (77)	F. MOREL	81.74%	80.40%	80.54%
Orléans (45)	L. LAMY	88.74%	86.89%	89.03%
Toulouse (31)	V. FERRAUD	85.70%	84.32%	85.49%
Valenciennes (59)	J. BOTTIN	89.48%	88.68%	89.77%

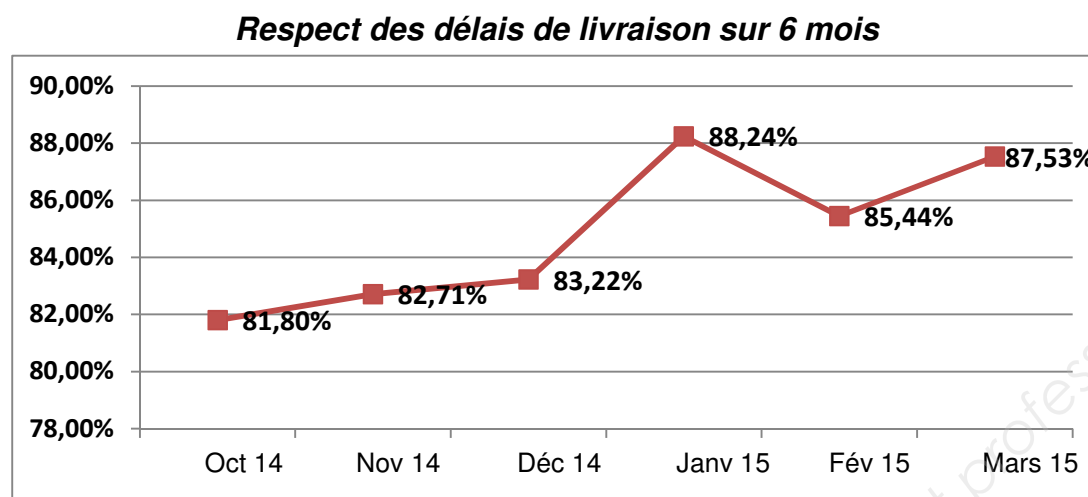
Performance = (Nombre de livraisons dans les délais * 100) / Nombre livraisons totales

Performance au 1er trimestre 2015

Objectif : 88 %



ANNEXE 13 : EXTRAIT DU TABLEAU DE BORD QUALITÉ PLATE-FORME DE COMPIÈGNE
(60)



Actions mises en œuvre en décembre 2014 dans cette plate-forme logistique :

- Un nouveau conducteur a été embauché suite à un licenciement.
- Deux manutentionnaires intérimaires ont été remplacés.

Rappel : l'objectif de performance pour les années 2014 et 2015 est fixé à 88 %.

ANNEXE 14 : FACTURE DU COMMISSIONNAIRE ITP

FACTURE ITP

Référence à rappeler		Lyon , le 10 mai 2015	
Code client	N° de facture N° 876	N° de dossier	Doit:
Expéditeur : FUSHITSU INTERNATIONAL NAGOYA - JAPAN		BIJOUX DU MONDE 165 rue de la baie de Somme 31230 ST ORENS	
Destinataire : BIJOUX DU MONDE 165 rue de la baie de Somme 31230 ST ORENS			
Dossier douane	Poids brut total	Poids Volume	Valeur facture
517	8000 Kg		68621,80 USD
Marques et Numéros - Nombre et Nature des colis - Désignation des marchandises LTA 057- 3491 2467 ULD AF Contenant CAS 1/2500 - 2500 cartons de bijoux en pâte de verre			
A - Sommes acquittées à l'administration des douanes 001 - Droits de douane : TEC 004 - Crédit des droits (1/3%) 006 - Autres taxes 009 - TVA TVO 20 % C - Honoraires et frais de commissionnaire en douane 201 - Honoraire d'Agréé en douane 202 - Crédit d'enlèvement 0,25% s/1525 0,10% s/Reste 203 - Avance de fonds 671,68 + 14379 * 0,3 % 205 - Présentation et manutention en douane 208 - Traitement informatique du dédouanement D - Frais afférents au transport 310 - Commission de transit 320 - Frais de dossier 350 - Frais d'assurance 360 - Frais de suivis en remboursement ou débours 370 - Frais financiers 390 - Autres frais 401 - Prix du transport de CDG à LYON AERO de à 601 - Frais de débarquement / déchargement à CDG 604 - Frais de magasinage / d'entreposage / Séjour en douane 614 - Manutention 621- Frais d'embarquement / chargement 903 - camionnage, Livraison / enlèvement à domicile		Taxable	Non Taxable
Règlement :		Sous Total H.T	
Pièces jointes		TVA 20 %	
		Net à Payer	

ANNEXE A : SUIVI DE QUELQUES INDICATEURS DE QUALITÉ (À RENDRE AVEC LA COPIE)

Plateforme de Compiègne (60) : Avril et Mai 2015

Indicateurs calculés	Avril 2015	Mai 2015 : Calculs et résultats	Commentaires
Nombre de livraisons de la plate-forme	932		
Nombre de livraisons dans les délais *100 / Nombre de livraisons totales	88,20 %		
Nombre de livraisons avec retard imputable à la plate-forme *100 / Nombre de livraisons totales	1,25 %		
Nombre de livraisons avec retard imputable à la destination *100 / Nombre de livraisons totales	2,52 %		
Nombre de livraisons avec retard imputable au client *100 / Nombre de livraisons totales	1,57 %		
Nombre de livraisons avec retard imputable au transport en propre *100 / Nombre de livraisons totales	1,91 %		
Nombre de livraisons avec retard imputable au transport sous-traité *100 / Nombre de livraisons totales	4,55 %		

Données du mois de Mai 2015 :

- Nombre de livraisons totales : 897
- Nombre de livraisons dans les délais : 787
- Nombre de retards imputables au dépôt d'origine : 12
- Nombre de retards imputables à la destination : 20
- Nombre de retards imputables au client : 16
- Nombre de retards imputables au transport en propre : 19
- Nombre de retards imputables au transport sous-traité : **(à déterminer)**

ANNEXE B : ANALYSE DES CAUSES ET ACTIONS CORRECTIVES POSSIBLES
(à rendre avec la copie)

Plate-forme de Compiègne (60)

<i>Indicateurs calculés</i>	<i>Causes possibles de dégradation</i>	<i>Actions correctives envisageables</i>
Nombre de livraisons de la plate-forme	Perte de clients mécontents, Baisse d'activité des clients...	Intensifier l'action des commerciaux, prospecter, améliorer la qualité...
Nombre de livraisons dans les délais *100 / Nombre de livraisons totales	Motifs liés aux différents indicateurs de qualité...	Analyse précise des indicateurs, diagnostic, actions correctives, communication...
Nombre de livraisons avec retard imputable à la plate-forme *100 / Nombre de livraisons totales		
Nombre de livraisons avec retard imputable à la destination *100 / Nombre de livraisons totales	Attente au déchargement, clients en retard,...	Confirmation de rendez-vous, indemnités d'immobilisation du véhicule...
Nombre de livraisons avec retard imputable au client *100 / Nombre de livraisons totales	Informations manquantes ou erronées (adresse, type de port), ...	Difficile d'agir sur une cause externe, demande de confirmation des informations...
Nombre de livraisons avec retard imputable au transport en propre *100 / Nombre de livraisons totales		
Nombre de livraisons avec retard imputable au transport sous-traité *100 / Nombre de livraisons totales		

ANNEXE C : QCM (À RENDRE AVEC LA COPIE)

À l'aide de vos connaissances et des informations fournies, cocher la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un importateur parisien achète 600 cartons de matelas gonflables d'un PBT de 11,4 T. Il a négocié avec son fournisseur chinois un incoterm FOB Hong Kong - Incoterm 2010.

La valeur facture est de 267 937 USD (1€ = 1,2556 \$).

Transport maritime de Hong Kong à Anvers :

Fret maritime : 7 210 \$

Assurance maritime : 3123 \$,

THC Anvers : 149 €,

Divers frais portuaires : 67,12 €

Post acheminement d'Anvers à Paris par un transporteur français (dont 15 % sur territoire français) : 516 €

Le transit et le dédouanement sont assurés par un commissionnaire agréé en douane basé à Paris.

Commission de transit : 83,50 € (dont 15 % sur territoire français),

Frais de dossier : 52,85 €,

Honoraires d'agréé en douane : 65,12 €

Traitement informatique du dédouanement : 5,22 €.

La valeur en douane à la frontière de l'Union européenne est de :

☐ 219 136,27 €

☐ 221 623,13 €

☐ 221 772,53 €

☐ 221 839,65 €

- 2 – A partir de la facture établie par le commissionnaire ITP en annexe 14, et de vos connaissances, cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

a – Les honoraires d'agréé en douane sont :

☐ taxables car ils ne sont pas compris dans l'assiette de la TVA payée lors de la liquidation douanière

☐ taxables car cette opération a été réalisée sur le territoire français

☐ non taxables car ils sont compris dans l'assiette de la TVA payée lors de la liquidation douanière

☐ non taxables car les marchandises proviennent d'un état tiers.

b – Le taux de TVA en pied de facture est de 20% car :

☐ les marchandises sont soumises à un taux de TVA normal

☐ la liquidation douanière se réalise en France

☐ elle n'affecte que les honoraires et frais de commissionnaire en douane

☐ il y a une avance de fonds

☐ le commissionnaire est un prestataire de service soumis à une TVA normal.

c – La valeur facture des marchandises de 68621,80 USD correspond à l'incoterm 2010 :

☐ FCA Nagoya

☐ CIP Charles de Gaulle (CDG)

☐ CPT Charles de Gaulle (CDG)

☐ DAP Lyon

☐ CPT Lyon

☐ DDP Saint Orens